

Assurance du médecin de famille

Le plus important en bref

Nous sommes heureux que vous ayez opté pour la conclusion de l'assurance du médecin de famille. L'assurance du médecin de famille propose des primes meilleur marché pour l'assurance de base car:

- Vous vous adressez toujours en premier lieu à votre médecin de famille pour les questions de santé.
- Votre médecin de famille connaît parfaitement vos antécédents médicaux et peut éviter des traitements faits à double.
- Vous utilisez des génériques, c'est-à-dire des copies de médicaments, qui, tout en ayant les mêmes principes actifs, ont le même effet que les médicaments originaux et sont passablement meilleur marché.

A quoi faut-il être attentif lors d'un traitement médical?

Le médecin de famille

Pour des soins médicaux, adressez-vous toujours en premier lieu au médecin de famille que vous avez choisi. Vous êtes libre de choisir l'ophtalmologue et le gynécologue.

Les spécialistes

Si vous devez vous faire traiter par un spécialiste, c'est votre médecin de famille qui vous enverra chez lui.

Hospitalisation ou cure

Votre médecin de famille discutera avec vous de la meilleure manière de procéder et organisera, en cas de besoin, votre hospitalisation ou votre cure. Les personnes qui ont des assurances complémentaires peuvent bien sûr aussi choisir un hôpital privé.

Ophtalmologue et gynécologue

Vous pouvez consulter un ophtalmologue ou un gynécologue sans passer auparavant par votre médecin de famille.

Pédiatre

Vous pouvez choisir comme médecin de famille personnel pour vos enfants un pédiatre dans la liste des médecins de Sanagate. Mais tous les autres médecins de famille figurant sur la liste sont également à disposition.

Cas d'urgence

En cas d'urgence, adressez-vous en premier lieu toujours à votre médecin de famille. Si vous ne pouvez pas le joindre, vous avez la possibilité de vous adresser au remplaçant de votre médecin de famille ou bien au service d'urgence.

Médicaments/Génériques

Rappelez à votre médecin et votre pharmacien qu'ils doivent vous donner des génériques. Cela est valable pour les préparations originales énumérées sur la liste actuelle des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les génériques sont des copies de médicaments qui ont les mêmes principes actifs et le même effet que les préparations originales. Nous vous recommandons en outre de demander les génériques aussi en dehors de la liste de l'OFSP. Vous réalisez ainsi des économies personnelles (puisque la participation aux coûts pour une préparation meilleur marché est plus basse) et ce sans que l'effet ou la sécurité en pâtisse.

Respect et convention

Une composante de l'assurance du médecin de famille est que tous les assurés respectent les mêmes règles. Ce n'est que dans ces conditions que nous pourrions continuer à proposer l'assurance avec un rabais de primes important. C'est pourquoi la règle suivante s'applique: Si vous ne vous rendez pas d'abord chez votre médecin de famille, comme convenu, nous ne pouvons pas vous rembourser vos frais de traitement. La violation répétée de cette règle entraîne le passage dans l'assurance ordinaire de base. Si, pour les médicaments énumérés sur la liste des génériques de l'OFSP, vous utilisez une préparation originale au lieu d'un générique, 50% des coûts sont couverts.

Cette feuille de produits est censée vous fournir un aperçu des prestations. Pour plus de détails sur notre offre, veuillez vous référer au règlement de l'assurance du médecin de famille de Sanagate SA ainsi qu'à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).